



Application des normes mondiales de conservation de l'UICN aux Aires Marines Protégées (AMP)

Mener des actions de conservation efficaces grâce aux AMP, pour la santé de l'océan et le développement durable

Le document **Application des normes mondiales de conservation de l'UICN aux AMPs** est une synthèse du document *Liste Verte de l'UICN pour les zones protégées et conservées*ⁱ, ainsi que des politiques pertinentes actuelles tirées des résolutions et des documents d'orientation approuvés par l'UICNⁱⁱ. Conçu pour soutenir les gouvernements, les agences, les ONGs, les donateurs, les organisations communautaires, les gestionnaires d'AMPs et bien d'autres, ce document rassemble pour la première fois toutes ces informations dans un format unique pour la conception et la gestion équitable et efficace des AMPs.

Intensifier la protection intégrale

ENCOURAGE les États et les organismes gouvernementaux Membres de l'UICN à désigner et à intégrer au moins 30% de chaque habitat marin dans un réseau d'AMP entièrement protégées ou d'autres mesures efficaces de conservation sur une zone donnée, le but ultime étant de créer un océan réellement durable dont au moins 30% de la superficie n'accueillera aucune activité extractive, sous réserve des droits des populations autochtones et des communautés locales.

Résolution de l'UICN: WCC-2016-Res-050-FR

Compléter la couverture en haute mer

APPELLE les États, agissant à titre individuel et en tant que Membres de l'UICN, à combler les lacunes dont souffre la gouvernance des océans afin de protéger et conserver la diversité biologique dans les zones au-delà des juridictions nationales, par la négociation d'un nouvel accord d'application dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité en haute mer.

Résolution de l'UICN: WCC-2012-Res-074-FR

Les AMPs et les obligations internationales pour la conservation des océans

L'océan est essentiel au bon fonctionnement de la planète Terre, mais il s'affaiblit. Les AMPs peuvent aider à conserver et à restaurer les écosystèmes océaniques et à reconstruire la biodiversité des océans, ce qui contribuera également à soutenir la population humaine mondiale. L'Objectif 14 de développement durable des Nations Unies (ONU) et l'Objectif 11 d'Aichi faisant partie du plan stratégique pour de la Conventions de l'ONU sur la diversité biologique 2011-2020, reconnaissent explicitement la nécessité de créer des réseaux d'AMPs efficaces.

Les bénéfices démontrés des AMPs incluent :

- La conservation de la biodiversité – espèces, gènes et écosystèmes
- L'amélioration de la pêche – augmentation de la biomasse et reconstitution des stocks
- L'atténuation du climat et la résilience – résilience accrue des écosystèmes et stockage du carbone

- La réduction des risques de catastrophes – protection des côtes et des populations côtières contre les phénomènes météorologiques extrêmes, les tsunamis et l'érosion côtière
- La restauration – offre des sites pour restaurer les écosystèmes tels que les récifs, les prairies marines et les mangroves
- Le tourisme et les loisirs – avantages économiques et sanitaires pour les collectivités côtières
- La protection des ressources et des valeurs culturelles et spirituelles – sauvegarde de notre histoire et de nos lieux sacrés
- La recherche et l'éducation – amélioration de la connaissance de notre océan et promotion de la bonne gestion
- Des modèles de gouvernance équitables et clairs – les AMPs peuvent faire reconnaître les droits, réduire les conflits et contribuer au partage des avantages grâce à des processus décisionnels transparents et inclusifs

De plus, la recherche montre que les avantages dérivés des AMPs sont proportionnels à la bonne conception, au niveau de ressources fourniesⁱⁱⁱ, au degré de protection offert par une gouvernance équitable et une gestion efficace, et à l'échelle à laquelle elles fonctionnent ensemble en tant que réseau de conservation. Avec le déclin rapide de la santé des océans, les scientifiques, les écologistes et certains gouvernements ont demandé qu'au moins 30 % de l'océan soit entièrement protégé dans des AMPs de non-prélèvement (no-take), afin de soutenir la résilience et le rétablissement des écosystèmes, des habitats et des espèces^{iv}. Les bénéfices, les opportunités et les avantages des AMPs bien conçues, définies et gérées ont démontré, preuves à l'appui, qu'ils s'amplifient au fil du temps.

Répondre à la définition d'une AMP

Pour qu'une zone se qualifie et soit reconnue comme une AMP, elle doit répondre à la définition d'une aire protégée de l'UICN :

Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés^v.

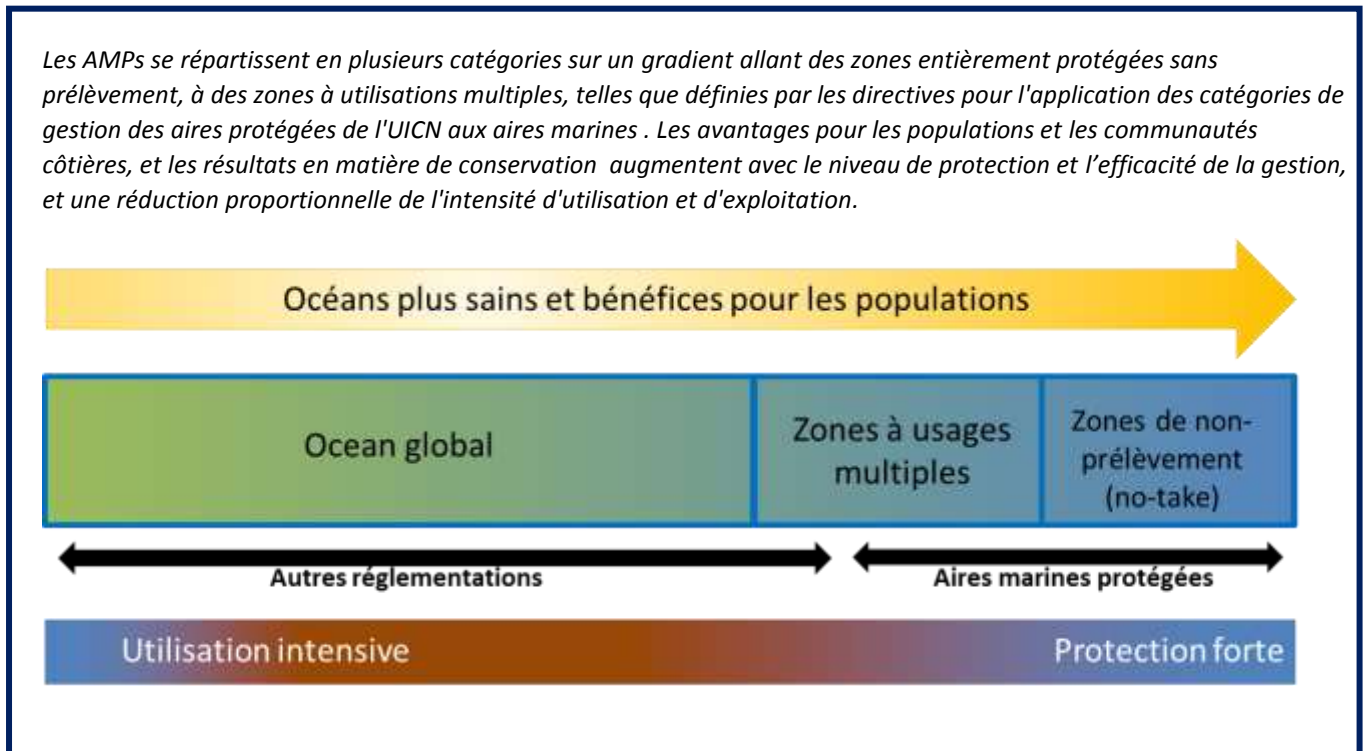
Les caractéristiques essentielles qu'une AMP doit avoir :

- la conservation axée sur la nature comme priorité
- des buts et des objectifs définis qui reflètent ces valeurs de conservation
- une taille, un emplacement et une conception appropriés pour assurer la prise en compte des valeurs de la conservation
- une délimitation définie et convenue d'un commun accord
- un plan de gestion ou équivalent, qui répond aux besoins de conservation des principales valeurs de l'AMP et à la réalisation de ses buts et objectifs sociaux et économiques
- des ressources et une capacité de mise en œuvre efficace

AMPs, activités extractives et gestion globale des océans

Les AMPs font partie d'une série d'options de gestion nécessaire pour aider à maintenir la santé des océans. Les AMPs assurent une conservation de la nature de grande qualité, *in situ*, et ciblée, et peuvent aller de zones entièrement protégées à des zones qui permettent des usages multiples. La stratégie et l'objectif des AMPs et des réseaux d'AMPs doivent être la protection des zones les plus importantes pour la conservation de la biodiversité marine. La principale différence entre les AMPs et les autres mesures de gestion par zone est que, quelle que soit

la forme prise par les AMPs, l'objectif principal doit être la conservation de la biodiversité. Les mesures de gestion par zone dont les objectifs principaux sont autres, comme la pêche durable, ne sont pas considérées comme des AMPs. Si la pêche et les autres activités extractives sont compatibles avec le ou les objectif d'une AMP, et sont autorisées dans cette AMP, elles doivent avoir un faible impact écologique, être durables, être bien gérées dans le cadre d'une approche intégrée, et être compatibles avec la définition d'une aire protégée selon les catégories de l'UICN. Toute activité industrielle et tout développement d'infrastructures (ex. exploitation minière, pêche industrielle, extraction de pétrole et gaz) ne sont pas compatibles avec les AMPs^v.



Un nombre croissant de connaissances sur la biodiversité permet d'améliorer la conception d'AMP existantes et d'orienter l'identification de nouvelles AMPs. Ces sources de connaissances comprennent notamment les Zones d'Importance Écologique et Biologique (EBSAs)^{vi}, les Aires Importantes pour les Mammifères Marins (IMMAs)^{vii}, les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICOs)^{viii}, et les zones clés pour la biodiversité (KBAs)^{ix}.

Appliquer les normes globales de conservation de l'UICN aux AMPs - Au-delà des chiffres

La liste ci-dessous suit la norme [Liste Verte de l'UICN](#) pour les zones protégées et conservées, mise à jour par les positions stratégiques établies dans les résolutions, recommandations et documents d'orientation, à caractère normatif, approuvés par l'UICN. Dans le cadre de la gestion durable de l'ensemble de l'océan, les AMPs hautement protégées constituent un élément essentiel de cette stratégie. Les éléments et les critères ci-dessous peuvent être utilisés pour évaluer et améliorer les performances de vos AMPs.

- **Bonne gouvernance**
 - Reconnaît et promeut les droits des peuples autochtones et des communautés locales.
 - Est dotée de dispositifs de gouvernance clairement définis, légitimes, équitables et fonctionnels.
 - Représente et défend équitablement les intérêts de la société civile, des titulaires de droits et des parties prenantes légitimes.
 - Comporte des dispositifs de gouvernance et des processus de prise de décision transparents et communiqués de manière appropriée ; les responsabilités pour la mise en œuvre sont claires.

- **Planification et conception solides**

- Répond à la définition d'AMP de l'UICN et est assignée avec précision à une catégorie d'AP de l'UICN.
- A des buts et des objectifs de conservation clairs et à long terme, fondés sur une bonne compréhension des valeurs et du contexte naturels, culturels et socio-économiques.
- Est clairement positionnée et avec une délimitation bien définie.
- Dispose d'un plan de gestion ou d'un document équivalent, doté d'un processus périodique de révision et de modification, pour mettre à jour / affiner le but et les objectifs, les cibles en matière de conservation et les prescriptions de gestion en réponse à l'évolution des besoins et des conditions.
- N'est pas zonée verticalement.
- Individuellement, ou dans le cadre d'un réseau d'AMPs, comprend d'importantes zones de non-prélèvement, et quand elle fait partie d'un réseau, les zones de non-prélèvement sont réparties à travers les AMPs du réseau;
- Est assez grande pour atteindre les objectifs de conservation et les buts un par un, ou fait partie d'un réseau d'AMPs.

- **Gestion efficace**

- A des objectifs et des buts bien établis et définis pour la conservation de la nature.
- Répond aux menaces pour la biodiversité marine et de manière générale, comporte des activités et des usages qui soutiennent et sont compatibles avec les objectifs et buts de conservation.
- A des activités extractives (lorsqu'elles existent) qui ont un faible impact écologique, sont compatibles avec les objectifs de l'AMP, sont compatibles avec la définition et les catégories de l'UICN, et sont bien gérées dans le cadre d'une approche intégrée.
- N'a pas d'activités industrielles ou de développements d'infrastructures dommageables pour l'environnement, situés à l'intérieur et aux abords, ou ayant des impacts négatifs^x.
- Réglemente les activités de pêche (lorsque celles-ci se produisent) qui ont un faible impact, sont évaluées et gérées selon des normes les plus élevées, et qui n'affectent pas l'intégrité écologique de la zone, les niveaux d'espèces et la structure trophique. Tout engin de pêche utilisé ne devra pas avoir d'impact significatif sur d'autres espèces ou d'autres valeurs écologiques non ciblées.
- Dispose de ressources adéquates, y compris en personnel, élément clé de l'efficacité et du succès de la gestion.
- A suffisamment investi dans la mise en conformité.
- Assure le suivi des performances et informe sur la gestion adaptative. Un tel suivi devra être normalisé dans toutes les AMP du réseau pour documenter et démontrer l'efficacité de la gestion, et pour signaler que les objectifs de conservation et les cibles de conservation de la biodiversité définis sont atteints.

- **Les résultats de la conservation**

- Atteint ou dépasse les objectifs et buts de conservation de la nature établis.
- Démonstre une conservation réussie sur le long terme des principales valeurs naturelles, et des services écosystémiques et des valeurs culturelles associés.

Améliorer continuellement la mise en œuvre des AMPs

Compte tenu des changements anthropiques croissants auxquels est confronté le milieu marin (y compris le changement climatique, le réchauffement de l'océan, l'acidification de l'océan, la désoxygénation de l'océan, la pollution côtière, l'augmentation de la population et les changements technologiques), il est essentiel de veiller à ce que toutes les AMPs soient gérées de manière adaptative et en amélioration continue, dans tous les éléments de la gestion. Des processus de gouvernance et de prise de décision flexibles sont donc nécessaires pour absorber avec rapidité et souplesse les nouvelles informations sur les conditions écologiques et économiques et les menaces,

y compris les changements climatiques, et agir sur celles-ci pour mettre en œuvre des réponses adaptées telles que des changements aux règles de gestion, aux systèmes de zonage ou aux limites de l'AMP.

Ce document est conçu pour diriger ce processus adaptatif en permettant aux gouvernements, aux agences, aux organisations communautaires, aux donateurs et aux gestionnaires d'AMP d'évaluer les actions nécessaires pour élever leurs AMPs à ces standards de conservation mondiales.

D'autres conseils sur les « autres mesures de conservation efficaces par zone » seront fournis une fois que la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique aura approuvé la définition et les critères, et que les orientations seront disponibles.

Lorsqu'il est référencé, ce document doit être cité comme suit :

IUCN CMAP, 2018. Application des normes mondiales de conservation de l'IUCN aux aires marines protégées (AMPs) Mener des actions de conservation efficaces grâce aux AMP pour la santé de l'océan et le développement durable. Version 1.0. Gland, Suisse. 5pp.

ⁱ IUCN and World Commission on Protected Areas (WCPA) (2016). IUCN Green List of Protected and Conserved Areas: Standard, Version 1.1. Gland, Switzerland: IUCN. https://www.iucn.org/sites/dev/files/iucn_green_list_standard_version_1.1_nov_2017_3.pdf

ⁱⁱ Dudley, N. (Editor) (2008). Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN. x + 86pp. WITH Stolton, S., P. Shadie and N. Dudley (2013). IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognising Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types, Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Switzerland: IUCN. https://cmsdata.iucn.org/downloads/guidelines_for_applying_protected_area_management_categories.pdf

ⁱⁱⁱ <https://www.nature.com/articles/nature21708>

^{iv} WCC-2016-Res-050-EN. Increasing marine protected area coverage for effective marine biodiversity conservation. https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/WCC_2016_RES_050_EN.pdf

^v Day J., Dudley N., Hockings M., Holmes G., Laffoley D., Stolton S. & S. Wells, 2012. Guidelines for applying the IUCN Protected Area Management Categories to Marine Protected Areas. Gland, Switzerland: IUCN. 36pp. **En cours de mise à jour**

^{vi} <https://www.cbd.int/ebsa/>

^{vii} <https://www.marinemammalhabitat.org/activities/immas/>

^{viii} <https://maps.birdlife.org/marineIBAs/default.html>

^{ix} <http://www.keybiodiversityareas.org/what-are-kbas>

^x WCC-2016-Rec-102-EN. Protected areas and other areas important for biodiversity in relation to environmentally damaging industrial activities and infrastructure development. https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/wcc_2016_rec_102_en.pdf